



*Document d'Information  
Communal sur les Risques Majeurs*

A quels risques sommes-nous exposés à MAXENT ?  
*Ce qu'il faut savoir et les bons réflexes à adopter*



## Document à conserver

Conformément à la réglementation en vigueur, la commune de MAXENT vous présente son Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, le DICRIM. Prenez-en connaissance et conservez ce document chez vous à portée de main en cas de déclenchement d'une alerte.

Ce guide veut être un outil de sensibilisation, simple, concis et pratique, destiné à mieux vous informer sur les risques naturels et technologiques auxquels pourrait être exposée la commune, leurs conséquences ainsi que la conduite à tenir en cas de danger avéré.

En cohérence avec ce DICRIM, la commune de MAXENT a élaboré son Plan Communal de Sauvegarde, le PCS. Son objectif est la mise en sécurité des personnes et des biens ainsi que le soutien au secours en cas de risques majeurs. Le Plan Communal de Sauvegarde peut être consulté à la Mairie.

La commune est classée en vulnérabilité moyenne sur les risques d'inondation et de rupture de digue ; en vulnérabilité moyenne sur les risques de feux de forêt ; en vulnérabilité faible sur les transports de matières dangereuses. Le territoire est en zone de sismicité 2 (faible).

Pour mémoire : tempête en octobre 1987, inondations et coulées de boue en juin et novembre 1992, janvier 1995, et avec mouvements de terrain en décembre 1999.

Bien informé, chacun sera en mesure de se préparer à l'éventualité d'un risque majeur, de façon responsable et citoyenne, sans céder à la panique.

Henri Doranlo  
Maire de MAXENT



1. La Mairie vous alerte en cas de crise majeure

3. Aménage l'accueil, le soin et le soutien



2. Mobilise des moyens matériels et humains

4. Organise le retour à la vie normale

## L'ALERTE : comment la reconnaître ?

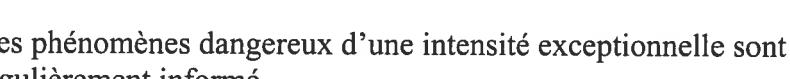
L'alerte est la diffusion d'un signal destiné à prévenir la population de l'imminence ou de la survenue d'un danger. En cas d'événement grave, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et du Maire.

Selon la nature de l'événement, elle peut être donnée par différents moyens de communication :

- Messages diffusés par un *véhicule municipal sonorisé* et/ou *parle tocsin*
- *Site Internet* de la commune ([www.maxent.fr](http://www.maxent.fr))
- *Alertes* à domicile le cas échéant
- *Médias* : radio locale (France Bleue Armorique 103.1 FM), télévision régionale...

| Ce qu'il faut faire...  |  | et ne pas faire !   |
|---|--|---|
|    | <b>Se mettre à l'abri</b> : que ce soit chez vous ou dans le premier bâtiment que vous rencontrez, vous devez vous réfugier et vous isoler au maximum du danger. | <b>Ne pas aller chercher les enfants à l'école</b> : les enseignants sont formés pour gérer ce type de situation (PPMS : Plan Particulier de Mise en Sûreté). Vous vous mettriez en danger et vos enfants également.<br> |
|   | <b>Fermer tout</b> : en vous confinant et en sécurisant fenêtres, portes et autres accès vers l'extérieur, vous serez plus en sécurité.                          | <b>Ne pas téléphoner</b> : afin de ne pas encombrer les lignes dont les services de secours ont besoin.<br>   |
|  | <b>S'informer</b> : écouter la radio ou la télévision.   | <b>Ne pas rester dans un véhicule ou à proximité des vitres. Ne pas allumer de flamme.</b><br>   |

### Les niveaux d'alerte

|  |  |
|--|--|
|   | <b>Vigilance absolue</b> : des phénomènes dangereux d'une intensité exceptionnelle sont prévus : tenez-vous régulièrement informé.                         |
|   | <b>Soyez très vigilant</b> : des phénomènes dangereux sont annoncés ; tenez-vous informé et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics. |
|   | <b>Soyez attentif</b> : prudence sur la pratique d'activités sensibles au risque météorologique ; des phénomènes potentiellement dangereux sont annoncés.  |
|  | Pas de vigilance particulière.   |

### Kit de sûreté à avoir chez soi à portée de main

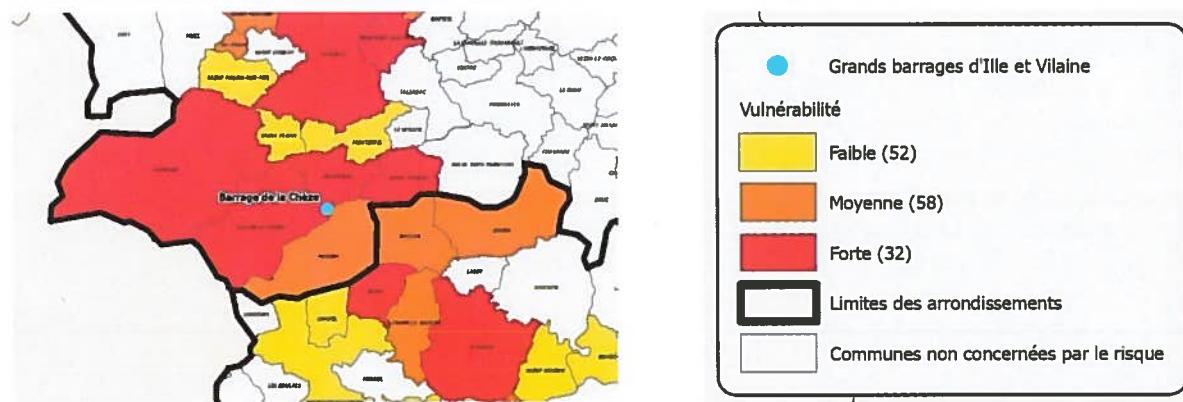
- ✓ Radio à piles
- ✓ Nourriture et eau
- ✓ Médicaments
- ✓ Lampe de poche
- ✓ Couvertures et vêtements
- ✓ Papiers personnels
- ✓ Matériel de confinement (ruban adhésif, tissus pour colmater le bas des portes...)

## LES PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES

La commune est potentiellement menacée par des risques météorologiques qui ne lui sont pas spécifiques : chutes de neige, verglas, grand froid, tempête, orage, canicule, etc.

Les alertes météo sont en général diffusées par tous les médias classiques (radio, TV, presse,...). Le site de Météo France ([www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)) est très régulièrement actualisé et diffuse en cas de besoin des bulletins d'alerte. Une information générale est disponible sur les services téléphoniques de Météo-France : 08 99 71 02 35.

### L'INONDATION DUE A DES CRUES, DES FORTES PLUIES OU UNE RUPTURE DE DIGUE



Les inondations qui affectent la commune peuvent être dues à trois causes :

1/ **le débordement du Canut Nord** : les crues du Canut sont caractérisées par une montée assez rapide des eaux (janvier 95, montée de 1,30 m en 13h30, soit 9,5cm par heure). La zone inondable ne comporte qu'une habitation et des champs. Les voies communales dites Le Clio (VC12) au sud de l'agglomération, La Fauvelais (VC14), La Pêcherie et La Botherais (VC113), au nord-est de l'agglomération, peuvent être coupées.

2/ **de fortes pluies** : la commune peut être concernée par des inondations dues à la saturation du réseau d'évacuation des eaux, notamment dans le secteur nord-est de la commune (La Botherais, La Provotaïs, La Ridelais). Les caves et rez-de-chaussée de plusieurs maisons peuvent être inondées (des arrêtés de catastrophe naturelle relatifs à ces inondations ont été pris en 1992 et 1995). La route départementale RD65 peut être coupée en cas d'orage très violent (août 2013).

3/ **une rupture de digue** : au lieu-dit La Gouannièvre, au nord-est de la commune, Le Canut est retenu par une digue appartenant à la ville de Rennes. En cas de rupture ou de débordement, l'inondation impactera les terrains situés en aval, mais aucune habitation ne serait touchée. Par ailleurs, en cas de rupture de la digue de l'étang communal, la RD 38 serait coupée et au moins une habitation pourrait être impactée.

### Les bons Gestes / Les bons Réflexes

#### A l'annonce des inondations :

- Fermer portes, fenêtres, aérations basses et veiller à l'étanchéité des parties basses.
- Couper le disjoncteur électrique et le gaz pour éviter électrocution et explosion.

- Ranger au sec les produits toxiques, objets putrescibles et documents officiels (carte identité, passeports).
- Déplacer les voitures stationnées dans les parkings, sous-sols ou à proximité des zones inondables (seulement avant l'inondation).

## Pendant l'inondation :

- S'informer de la montée des eaux : médias et site Internet <http://www.vigicrues.gouv.fr>.
- Ne pas s'engager en zone inondée.
- Ne pas tenter de rejoindre des proches ni d'aller chercher les enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux.
- Evacuer seulement si les services officiels (Etat, mairie) en donnent l'ordre.

## Après l'inondation :

- Aérer et désinfecter les pièces.
- Rétablir l'électricité mais seulement après avis d'un professionnel et sur une installation sèche.
- Chauffer dès que possible.
- Circuler sur les routes avec prudence (chaussées boueuses et glissantes).
- Déclarer vos dégâts matériels à votre assureur.



## LA TEMPÊTE



L'ensemble du département est exposé aux risques de tempête. A l'intérieur des terres, on utilise usuellement le terme de tempête lorsque le seuil de 100 km/h est franchi lors de rafales.

Tout le territoire communal est concerné par ce risque même s'il n'y a pas d'habitation en zone boisée. La plupart des voies de circulation peuvent être impactées par des chutes d'arbres.

Signalons enfin le risque lié à l'existence de **lignes électriques HT** (Haute Tension) traversant la commune.

## Les bons Gestes / Les bons Réflexes

### Avant la tempête :

- Vérifier l'état des fermetures et de la toiture des bâtiments.
- Rentrer les objets susceptibles d'être emportés par le vent.
- Rentrer les animaux et le matériel.
- S'éloigner des zones boisées.
- Se mettre à l'abri.

### Pendant la tempête :

- S'informer du niveau d'alerte, des messages diffusés par les médias (<http://vigilance.meteofrance.com>)
- Eviter tout déplacement à l'extérieur et surtout dans les zones boisées.
- Suivre les consignes de sauvegarde.

### Après la tempête :

- Couper ou faire couper les arbres ou branches qui menacent de s'abattre.
- Eviter de monter sur les toits pour réparer sans moyen de sécurité.

- Ne pas toucher les câbles électriques tombés à terre. Prévenir les secours.
- Déclarer vos dégâts matériels à votre assureur.



## LA CANICULE

La canicule exceptionnelle de l'été 2003 a entraîné une surmortalité en France. Les personnes les plus vulnérables sont les nourrissons, les personnes âgées et les personnes souffrant de pathologies chroniques. Les personnes qui le souhaitent peuvent venir se signaler à la mairie (dossier confidentiel). Un réseau local de professionnels peut intervenir en cas de risque.

## Les bons Gestes / Les bons Réflexes

### Avant la Canicule :

- Faire en sorte que votre habitation soit équipée de volets ou de stores.
- Vérifier que votre réfrigérateur fonctionne correctement.
- Repérer les lieux ouverts au public climatisés ou frais (église, etc.).

### Pendant la canicule :

- Fermer les volets et les rideaux des façades exposées au soleil.
- Maintenir les fenêtres fermées en journée.
- Ouvrir les fenêtres tôt le matin, tard le soir et la nuit.
- Se mouiller le corps plusieurs fois par jour.
- Boire régulièrement de l'eau, sans excès.
- Ne jamais laisser un enfant ou un animal dans une voiture au soleil.

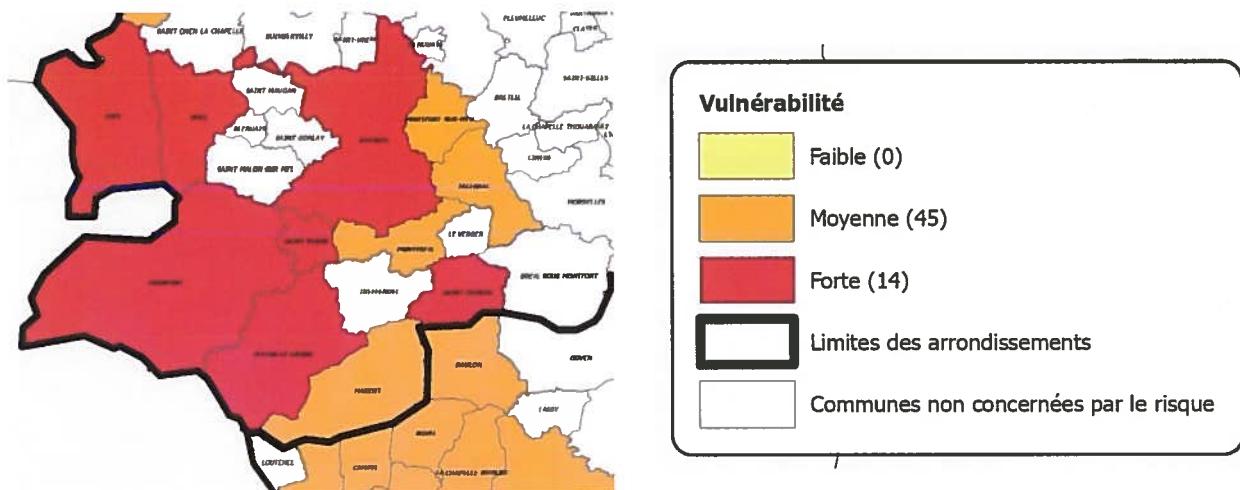
## LE GRAND FROID

C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. Difficile à détecter dès le début, l'hypothermie touche d'abord les plus fragiles : personnes âgées sous traitement médical, nourrissons, etc. Les premiers symptômes sont une prononciation saccadée, une diminution de la coordination des membres (difficulté à marcher). Les personnes qui le souhaitent peuvent venir se signaler à la mairie (dossier confidentiel). Un réseau local de professionnels peut intervenir en cas de risque.

## Les bons Gestes / Les bons Réflexes

- Eviter les expositions prolongées au froid et au vent.
- S'habiller chaudement avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau.
- Se couvrir la tête et les mains ; ne pas garder de vêtements humides.
- Se chausser chaudement.
- S'alimenter convenablement et prendre des boissons chaudes non alcoolisées.
- Vérifier le bon fonctionnement du système de chauffage.
- Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, appeler le SAMU social : 115.

# Commune de MAXENT



La commune comporte de nombreuses zones boisées privées, notamment le bois de Maxent (220 ha, nord-ouest), le bois de Livry (50 ha, sud-ouest) et les Landes Bovel (sud-est, limitrophe avec la commune de Bovel). Deux habitations sont situées en lisière immédiate du bois de Maxent. Une entreprise est située à proximité immédiate des Landes de Bovel. Le bois de Maxent a fait l'objet d'aménagements spéciaux pour prévenir les feux de forêt.

## Les bons Gestes / Les bons Réflexes

### Avant :

- Si vous souhaitez vous promener dans les massifs forestiers, informez-vous sur les risques, la réglementation en vigueur, la météo du jour. Ce sont autant de précautions pour ne pas vous mettre en situation de danger et en infraction.

**SOYEZ VIGILANTS ET ACTEURS EN SIGNALANT TOUT COMPORTEMENT ANORMAL.**

### En cas de départ de feu :

- Informez les pompiers le plus rapidement et le plus précisément en composant le 18 ou le 112.  
- Entrez dans le bâtiment en dur le plus proche, fermez les volets, portes et fenêtres, exutoires et ventilation (VMC) pour éviter les appels d'air. Obturez les entrées d'air avec des linge humide.  
- Respirez au travers d'un linge humide. Si votre environnement est enfumé, souvenez-vous que l'air frais est au sol.

Dans tous les cas suivez les instructions des pompiers ou des autorités.

♦ Si vous circulez à bord d'un véhicule, vous devez gagner au plus tôt un espace dégagé (champs de culture, clairière) ou rester sur une route et signaler votre présence en allumant vos phares et votre signal de détresse.

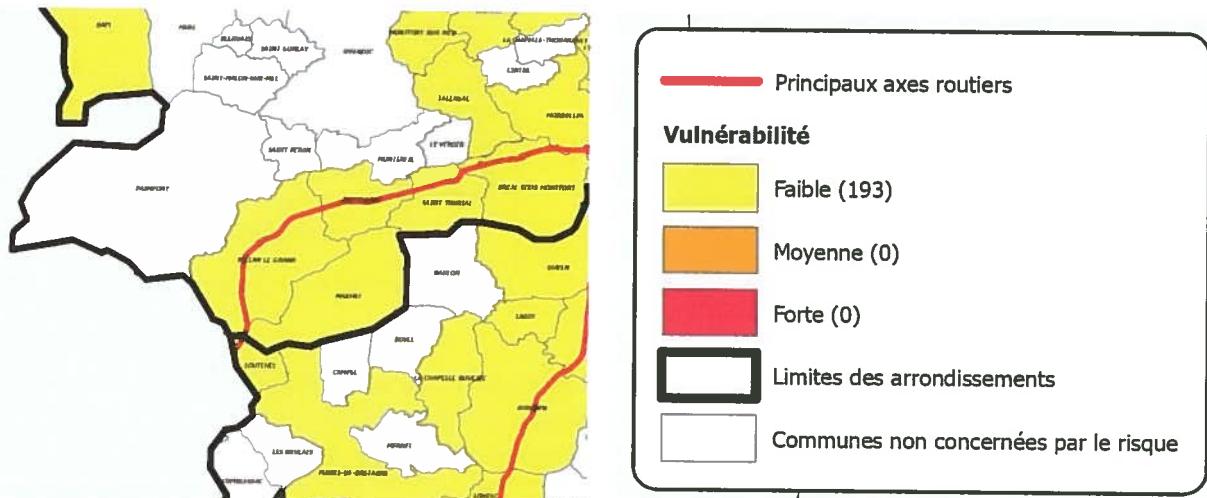
♦ A pied, recherchez un écran (rocher, mur). Eloignez-vous dos au vent en vous dirigeant sur les côtés du front du feu.

**GARDEZ VOTRE CALME, LE PASSAGE DU FEU NE DURE PAS TRES LONGTEMPS. LES SERVICES DE SECOURS INTERVIENDRONT RAPIDEMENT.**

### Apres :

- Aérez les lieux de vie.  
- Eteignez les foyers résiduels si besoin.  
- Signalez toute reprise du feu.

## L'ACCIDENT de TRANSPORT de MATIERES DANGEREUSES



Le risque transport de matières dangereuses sur la commune est consécutif à un accident se produisant sur les voies routières qui traversent son territoire (notamment RD38, RD65, RD63). Ces routes sont parfois bordées d'habitations. Les produits concernés peuvent être inflammables, toxiques, explosifs ou corrosifs et générer l'un ou plusieurs des événements suivants : explosion, incendie, dégagement de nuage毒ique dans l'air, pollution des eaux et des sols.

### Les bons Gestes / Les bons Réflexes

- Si vous êtes témoin : ne vous approchez pas et donnez l'alerte aux pompiers (18 ou 112 depuis un portable) et gendarmerie (17 ou 112), en précisant le lieu.
- Informer la mairie en heure d'ouverture (02 99 06 70 15), sinon le Maire (06 10 47 45 57).
- Se conformer aux consignes des secours qui recommanderont soit de se mettre à l'abri, soit de quitter la zone dangereuse (éloignement au moins à 300m).
- Si vous êtes chez vous, fermez tout (fenêtres, gaz et électricité, et ventilation).
- Si un nuage toxique se dirige vers vous et si vous ne trouvez pas de bâtiment à proximité, éloignez-vous selon un axe perpendiculaire au vent.
- Ne pas toucher aux personnes blessées lorsqu'elles sont encore en contact avec la ligne électrique. Ne pas toucher aux câbles, même tombés à terre, ni aux pylônes.
- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher les enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux.
- S'informer du niveau d'alerte et des messages diffusés par les médias et sur le site Internet de la mairie ([www.maxent.fr](http://www.maxent.fr)).



## LES FEUX DE FORêt

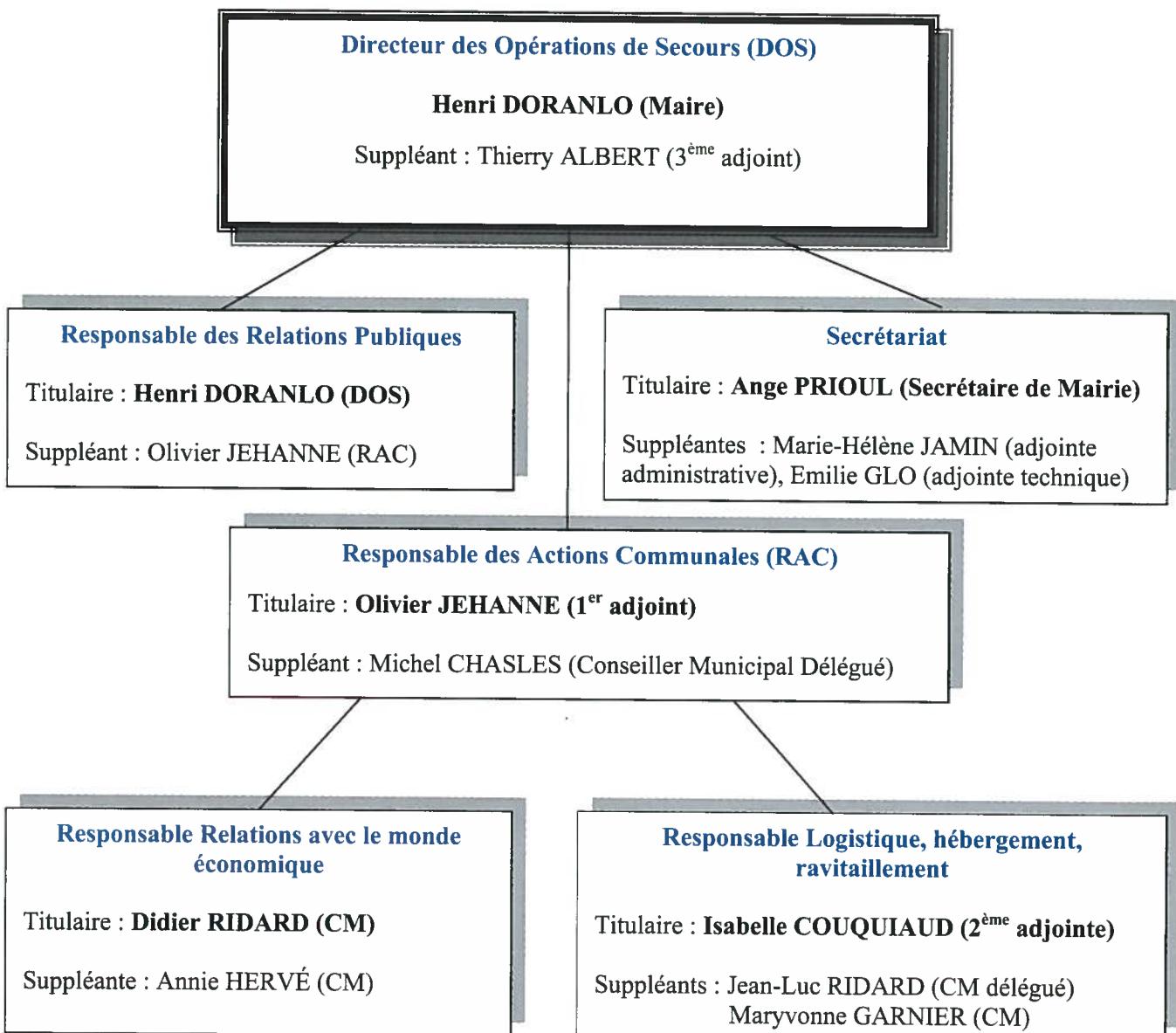


## Extrait du Plan Communal de Sauvegarde

### Schéma d'alerte des responsables communaux

#### **ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE**

Le règlement d'alerte pour former le Poste de Commandement Communal (PCC) est illustré par le schéma ci-dessous. Le Maire, en qualité de Directeur des Opérations de Secours (DOS), appelle en priorité le Responsable des Actions Communales (RAC) puis les autres titulaires de poste. En l'absence du titulaire, on fait appel au suppléant.





## LE RISQUE SISMIQUE



Le Département d'Ille-et-Vilaine est classé en zone à risque faible.

### Les bons Gestes / Les bons Réflexes

#### Pendant le séisme :

- Au moment de la secousse : prendre garde aux chutes d'objets.
- Dans la rue, s'éloigner des constructions.
- A l'intérieur de chez vous, s'abriter sous une table ou dans un local réduit.

#### Après le séisme :

- Ecouter la radio ou les médias pour suivre les consignes d'urgence.
- Couper les réseaux : eau, gaz et l'électricité.
- Evacuer l'immeuble ou votre maison, si un risque d'effondrement est avéré.
- Evaluer les dégâts et les dangers.



## LE RISQUE INFECTIEUX ET LA PANDEMIE

On parle de risque infectieux lorsque l'on évoque une contamination à grande échelle dans la population humaine. Parmi ces risques, celui de la pandémie fait l'objet d'un plan national qui est décliné au niveau communal.

### Les bons Gestes / Les bons Réflexes

- Se laver les mains le plus souvent possible avec du savon ou une solution hydro-alcoolique pendant au moins 30 secondes.
- En cas de symptômes décrits par les autorités, contacter son médecin traitant.
- En cas de contagion, porter un masque afin de ne pas contaminer son entourage.
- Si une vaccination s'avère nécessaire, vous serez informé par le centre de vaccination correspondant à votre domicile.

**Parents, n'allez pas chercher vos enfants à l'école en cas de risque majeur !**



Les écoles disposent de leur propre Plan Particulier de Mise en Sûreté, le PPMS. Cette organisation interne à l'établissement scolaire permet d'assurer la sécurité des élèves et du personnel jusqu'à l'arrivée des secours. Vouloir récupérer son enfant nuirait inutilement aux opérations de secours.

## NUMEROS UTILES



- Pompiers (SDIS) : 18
- Gendarmerie : 17
- SAMU : 15
- Urgences (pour tous les secours, depuis téléphone portable) : 112  
Personnes sourdes et malentendantes : 114 (numéro accessible par SMS ou fax)
- ENEDIS (anciennement ERDF) : 09 72 67 50 35
- Eau (dépannage): 02 78 51 80 09
- SAMU social : 115
- Centre Antipoison : 02 99 59 22 22
- Météo France Ille-et-Vilaine : 08 99 71 02 35
- Médias :
  - France Bleu Armorique : 103.1 MHz
  - France Inter : 93.5 MHz (GO 1852m)
  - France Info : 105.5 MHz
  - TV Rennes : TNT chaîne 35
- Autorités territoriale et préfectorale :

|  |  |
|--|--|
| <b>Mairie de MAXENT</b><br>2, rue du Prélois<br>35380 MAXENT   | <b>Préfecture d'Ille-et-Vilaine</b><br>3, avenue de la préfecture<br>35026 Rennes cedex 9  |
| Tél : 02 99 06 70 15 ou 06 10 47 45 57<br>Fax : 02 99 06 76 54<br>Internet : <a href="http://www.maxent.fr">www.maxent.fr</a><br>Messagerie : <a href="mailto:mairie.maxent@wanadoo.fr">mairie.maxent@wanadoo.fr</a> | Tél : 08 21 80 30 35<br>Fax : 02 99 02 10 15<br>Internet : <a href="http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/">www.ille-et-vilaine.gouv.fr/</a><br><a href="http://www.gouvernement.fr/risques">http://www.gouvernement.fr/risques</a> |

Où que vous soyez sur le territoire français

## A retenir : Les principales consignes

|                                   |  |  |  |  |  |
|-----------------------------------|--|--|--|--|--|
| Inondation                        |  |  |  |  |  |
| Mouvement de terrain              |  |  |  |  |  |
| Feu de forêt                      |  |  |  |  |  |
| Séisme                            |  |  |  |  |  |
| Tempête                           |  |  |  |  |  |
| Avalanche                         |  |  |  |  |  |
| Risque industriel                 |  |  |  |  |  |
| Risque nucléaire                  |  |  |  |  |  |
| Transport de Matières Dangereuses |  |  |  |  |  |
| Rupture de Barrage                |  |  |  |  |  |